Nations Unies S/PRST/2010/8

Conseil de sécurité

Distr. générale
27 avril 2010
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6302e séance, le 27 avril 2010, la question intitulée « Les femmes et la paix et la sécurité », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite que Mme Margot Wallström ait été nommée Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et réaffirme son soutien au mandat de la Représentante spéciale, énoncé dans sa résolution 1888 (2009).

Le Conseil se félicite que le Secrétaire général ait présenté dans les délais prévus le rapport demandé dans sa résolution 1889 (2009) (S/2010/173) et prend note des indicateurs et recommandations qui y figurent.

Le Conseil note qu'il reste à faire un travail de mise au point technique et conceptuelle pour donner aux indicateurs figurant dans le rapport un caractère opérationnel.

Le Conseil prie le Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec ses membres, en tenant compte des vues exprimées par les autres parties prenantes, y compris les membres de l'ONU qui ne sont pas membres du Conseil, et en tenant compte aussi de la nécessité d'affiner les indicateurs figurant dans son rapport (S/2010/173) et du travail effectué parallèlement en application de sa résolution 1888 (2009), en vue de proposer un ensemble complet d'indicateurs dans le rapport sur l'application de la résolution 1325 (2000) qu'il doit lui présenter en octobre 2010, ainsi qu'un programme de travail précisant les missions et les responsabilités respectives des divers organismes du système des Nations Unies par rapport à ces indicateurs, et un calendrier pour la mise en œuvre desdits indicateurs.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer de veiller à présenter, dans tous les rapports qu'il lui soumet sur des pays donnés, des informations concernant l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles, les besoins particuliers de celles-ci au lendemain de conflits et les obstacles qui les empêchent de pourvoir à ces besoins.

10-33158 (F) 270410 270410

Merci de recycler

Le Conseil entend se prononcer, à l'occasion du dixième anniversaire de sa résolution 1325 (2000), qui sera célébré en octobre 2010, sur un ensemble complet d'indicateurs à utiliser au niveau mondial pour suivre l'application de la résolution 1325 (2000).

Le Conseil réaffirme qu'il souhaite célébrer le dixième anniversaire de sa résolution 1325 (2000). »